



FLASH

JANVIER 2021



1er cse ter aura 2021 ... SEANCE RACCOURCIE !

La séance a débuté par une minute de silence en mémoire de notre collègue du Fret décédé le 12 Janvier 2021 dans le cadre de ses missions, dans la vallée de la Maurienne. Une enquête est en cours.

Le Président, M. Bertrand Mathevet, a annoncé l'arrivée de M. Christophe Cabourdin en tant que DRH TER AURA à compter du 1^{er} mars 2021 et par conséquent il assumera la Présidence du CSE TER AURA.

Avant de commencer l'ordre du jour, et suite aux 4 déclarations liminaires faites par les organisations syndicales (CGT, SUD Rail, UNSA-Ferroviaire et CFDT), le Président nous a donné des éléments de réponses sur certains sujets d'entreprise au niveau national et/ou régional :

- **Pour 2021**, un des enjeux de l'entreprise est d'atteindre un équilibre, de suivre la Feuille de Route élaborée dans le cadre d'un budget et d'accompagner l'ensemble des projets afin d'atteindre ce budget.
- **Concernant l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)**, la direction nous informe qu'à ce jour la BU TER AURA ne serait pas concernée. Toutefois, si TER doit s'orienter vers ce dispositif, le CSE TER AURA serait informé le moment venu.
Il est à noter que l'application de l'APLD n'a pas d'impact sur la dotation ASC du CASI.
Concernant les horaires d'ouverture des guichets TER, à ce stade l'Autorité Organisatrice n'a pas demandé de revoir le Plan de Transport et les horaires d'ouverture.
- **Concernant les Organisations Disponibilisantes Technicentre AURA**, la direction nous indique que des Concertations Spécifiques du Projet (CSP) ont eu lieu afin de clarifier l'organisation de l'entreprise pour permettre de bien comprendre les raisons de cette transformation et que les élus puissent rendre un avis lors de la consultation en CSE.
- **Concernant le détournement des prestations de base de Lyon Perrache**, Selon la direction, il n'y aurait pas d'identification de risques majeurs. Le projet est accompagné de près par la DDL CITI et par la direction RH TER.
Le président assure que Gares et Connexions a un vrai intérêt pour les agents de CITI (ils ont les compétences et la connaissance des procédures et de l'environnement de la gare de Lyon Perrache). Au sujet de la question sur le transfert automatique des agents, la direction déclare que ce n'est pas la solution envisagée. Le transfert automatique ne pouvait s'appliquer que pour les agents concernés par la création des SA au 1^{er} janvier 2020.

La délégation Sud-Rail a quitté la séance avant que l'ordre du jour ne soit commencé.

Analyse UNSA Ferroviaire sur les dossiers à l'ordre du jour

1/ Vote pour la détermination des effectifs globaux CSE TER AURA présents sur le périmètre du CASI.

La délégation UNSA-Ferroviaire a voté POUR.

La CGT a quitté la séance à l'issue du vote.

Aucune des délégations restantes n'ayant accepté de reprendre le secrétariat, la séance est terminée et les points n'ont pas été traités.

Pour autant, votre délégation a travaillé les dossiers et vous donne

ici les points saillants. N'hésitez pas à contacter vos élu(e)s pour plus de détails.



2/ Consultation relative aux conséquences de la réduction temporaire de l'activité suite à l'épidémie COVID-19 (dont recours à l'activité partielle).

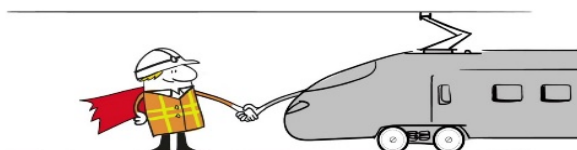
Date de mise en œuvre ? Décret ? Télétravail ?

3/ Présentation du dossier de consultation sur la mise en place des organisations disponibles au sein des UO du TC AURA : évolution de l'organisation de la maintenance préventive de Lyon Vaise (TC AURA)

&

4/ Présentation du dossier de consultation sur la mise en place des organisations disponibles au sein des UO du TC AURA : évolution des organisations de la maintenance préventive et dépannage de Vénissieux (TC AURA)

L'UNSA-Ferroviaire a bien conscience de la nécessité pour la maintenance d'avoir une organisation efficace et efficiente, il ne faut pour autant pas négliger de prendre en considération l'équilibre vie privée/vie pro des agents, leur santé, ainsi que la reconnaissance de la poly-compétence qui leur est demandée. L'UNSA Ferroviaire sera vigilante sur les conditions dans lesquelles se mettront en place ces nouvelles organisations.



« La maintenance est garantie...
les trains peuvent lui dire merci!!!! ! »

5/ Consultation relative aux conséquences de la reprise des prestations de base par Gares et Connexions sur l'organisation transporteurs en gare de Lyon Perrache (DDL CITI).

L'UNSA-Ferroviaire déplore qu'il faille supprimer 22 postes sur le périmètre TER afin de répondre au nouveau pacte ferroviaire sur l'ouverture à la concurrence (qu'elle n'a pas souhaité). Certes, il est indiqué dans le dossier que 22 postes sont créés côté Gares & Connexions. Cependant, rien ne nous garantit que les agents qui postuleront chez Gares & Connexions soient retenus. Par ailleurs, qu'advient-il si, d'une part, les agents TER ne postulaient pas en raison du manque d'attractivité global du dossier Gares & Connexions, et que d'autre part, aucun candidat ne se présentait côté Gares & Connexions ? Un transfert automatique serait-il envisagé ? La délégation UNSA Ferroviaire sera très vigilante sur ce point. Nous serons également très attentifs quant au suivi qui sera réalisé, en lien avec la médecine du Travail, concernant la prise en charge des agents rencontrant des difficultés liées aux postes en mobilité.



6 / Dénonciation de l'engagement unilatéral de l'entreprise concernant le processus de commande « Allo X Heures » pour les conducteurs (DDL Auvergne)

Ce dossier a été reporté par l'entreprise, a priori il serait à l'ordre du jour de CSE du 25 Février 2021. Ce report s'explique par « une volonté d'harmonisation et d'homogénéisation sur l'ensemble du périmètre de la BU ».

Prochaine séance ordinaire du CSE TER AURA le 25 Février 2021

Contactez vos élus UNSA Ferroviaire pour poser vos questions ou obtenir les PV de séances validés, ainsi que les comptes rendus des Concertations Spécifiques de Projet.

L'UNSA-Ferroviaire, créateur de lien social, vous informe et travaille à votre service.

Emmanuelle GIRAUD (RS) : directunsa.dr@sncf.fr
Marta HERAUD : marta.unsa@gmail.com
Cécile MOUSSET : cecileunsa@gmail.com
Ingrid GRANJON : ingridunsa@gmail.com
Myriam RIVES : myriam.rives@sncf.fr
Chantal PARADIS : chantal.paradis@sncf.fr

N'hésitez pas à diffuser ce Flash largement autour de vous !

Si vous souhaitez recevoir automatiquement les publications du CSE TER AURA, merci de faire votre demande par simple courriel adressé à ur.lyon@unsa-ferroviaire.org et de nous indiquer votre adresse mail personnelle.